

SOMMAIRE

UNE

5 Assemblée Générale 2023

Le réseau Présanse se dote de son programme d'Orientations et d'Actions

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Commission d'étude à Saint-Malo

Retour sur une journée consacrée à l'état des lieux et aux projets du réseau des SPSTI

6 Certification des SPSTI

Ouverture d'une enquête terrain jusqu'au 15 mai 2023

7 Rencontres Santé-Travail 2023

Bilan des événements régionaux

8 Fiches "offre socle"

La série des fiches désormais complète et disponible intégralement en ligne

9 Salon Préventica Paris 2023

Rendez-vous à la Porte de Versailles du 23 au 25 mai prochains

ACTUALITÉS RH

10 Les missions de la Commission RH

MÉDICO-TECHNIQUE

12 Les systèmes d'information pour mettre en œuvre la réforme

La Commission Systèmes d'Information accompagne les Services

14 Réseau des médecins-relais des SPSTI

Une 10^{ème} journée d'information organisée à Paris le 20 juin 2023

JURIDIQUE

15 Inaptitude

Le télétravail préconisé par le médecin du travail s'impose à l'employeur même si le télétravail n'est pas organisé dans un cadre collectif au sein de son entreprise

Chers adhérents,

Nous disposons de trois ans (2025, échéance du 4^{ème} plan santé travail) pour faire la démonstration aux partenaires sociaux, aux pouvoirs publics et à nos entreprises adhérentes que nous réalisons de manière cohérente et efficiente les missions qui nous sont confiées. Pour cela, nous devons être en capacité collective de mettre en œuvre la réforme telle que définie dans la loi du 2 août 2021.

Elaborer et mettre en œuvre ensemble un programme d'orientations et d'actions (POA), c'est se doter du projet fédérateur qui le permettra. C'est notre stratégie, guidée par la ligne politique définie par les pilotes du système. Elle nous permet d'orienter les actions communes qui contribueront à l'effectivité et la qualité de nos services d'un point de vue opérationnel.

Ce POA constitue une « feuille de route » collective, permettant d'orchestrer entre les niveaux local, régional et national, les actions à conduire en commun au bénéfice de chacun.

La seule finalité, notre raison d'être, est d'apporter à nos 1,5 millions d'entreprises adhérentes des services de santé et de prévention pour protéger leurs 15 millions de salariés. C'est un sujet de santé publique pour la société autant qu'un sujet de compétitivité pour les entreprises.

La réussite de quelques Services ou de quelques régions ne peut suffire à conforter à terme le dispositif voulu par les partenaires sociaux dans sa forme actuelle, administré par des acteurs de l'entreprise et en proximité. Les enjeux liés à la santé au travail sont trop importants aujourd'hui. Pour éviter une remise en cause définitive, nous devons réussir collectivement et le faire savoir.

Dans le cadre de notre Assemblée Générale de Saint Malo ce 21 avril, le vote quasi-unanime des 9 orientations travaillées et proposées, par lequel se sont exprimés les représentants des SPSTI présents, est un signe très encourageant.

Je sais pouvoir compter sur les forces et la détermination des membres de nos Commissions, du comité des directeurs et du Conseil d'administration pour mener à bien les chantiers attendus.

Bons travaux à tous !

Maurice Plaisant
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistantes : Mariette LYONNET, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Zaheen DOSEMAHOMED